



COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 01 février 2023 - PV N°20

PRESENTS: Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSES: MM. RAIGNIER Christian - DOUGNAC Daniel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 28 ET 29.01.2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1

51634.1 COTEAUX PECHARMANT - BOULAZAC 2

51635.1 FAUX - NOTRE DAME DE SANILHAC

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 51023.1 MONTIGNAC - ATUR

Poule B 50293.1 LA ROCHE CHALAIS - BERGERAC LA CATTE 2

50297.1 RAZAC - LALINDE CALES Ent.

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 50361.1 PERIGORD VERT-EXCIDEUIL ST MEDARD

Poule B 50427.1 MEYRALS 2 - ST PIERRE DE CHIGNAC

50431.1 BASTIDE BEAUMONTOIS Ent. 2 - FENELON ESPERANCE

Poule D 50563.1 PERIGUEUX AS - PERIGUEUX FOOT 2

51671.1 NEUVIC ST LEON 2 - COURSAC

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 1

51635.1 FAUX-NOTRE DAME DE SANILHAC

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50202.1 THIVIERS NORD DORD 2 - COC CHAMIERS 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule A 50361.1 PERIGOERD VERT - EXCIDEUIL ST MEDARD

Poule D 50563.1 PERIGUEUX AS - PERIGUEUX FOOT 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule E 51526.1 CHENAUD PARCOUL - ST GERMAIN CHANTERAC

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORMES

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50295.1 PERIGORD CENTRE 2

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51088.1 LIMEUIL3

DEPARTEMENTAL 4





Poule D 51150.1 LE MONTEIL 51150.1 BELVES 1 CRITERIUM A 8 Poule B 53040.1 PRIGONRIEUX 4 FEMININES A 11 51954.2 LA BACHELLERIE FEMININES U14-U17F A 8 54218.2 LAVERGNE MIREMONT FEMININES A 8 U13F 52742.2 BERGERAC PERIGORD

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA.

CRITERIUM A 8

Poule A 52907.2 LA CHAPELLE FAUCHER 2

Ce club sera débité d'une amende de 30 € (1er forfait).

FEMININES U13F A 8 528308 MEYRALS Ce club sera débité d'une amende de 18 €.

FORFAIT GENERAL

L'équipe de CHANCELADE MARSAC 3 qui disputait le championnat DEPARTEMENTAL 4 POULE B est déclarée forfait général suite à 3 forfaits les 16/10, 06/11 et 29/01. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 80 €.

L'équipe de BOULAZAC 3 qui disputait le CRITERIUM SENIORS A 8 POULE B est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33 €.

DIVERS - REPORT DES RENCONTRES

Les conditions météorologiques ont fortement perturbé les calendriers des championnats. Ainsi, certains clubs se retrouvent avec plusieurs matchs reportés. La commission informe les clubs que toutes les dates de rattrapage disponibles au calendrier devront être utilisées, ce qui entraînera, par conséquent, que certains clubs aient à jouer le samedi et le lundi (férié).